

Réunions publiques

Modification simplifiée n°2 du SCoT

Pourquoi une modification simplifiée du SCoT ?

Dans le cadre de la modification simplifiée n°2 du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), Métropole Savoie organise une **concertation du public**. Cette modification a pour objectif **l'intégration des orientations nationales en matière de réduction de la consommation foncière**, telles qu'introduites par la loi Climat et Résilience du 22 août 2021. Elle vise notamment à adapter la trajectoire de sobriété foncière du territoire de Métropole Savoie inscrite dans le SCoT aux nouvelles exigences de lutte contre l'artificialisation des sols.

Afin d'**informer le public et de recueillir ses observations**, plusieurs réunions publiques sont programmées. Ces réunions sont ouvertes à l'ensemble des habitants, acteurs locaux et partenaires institutionnels. Elles ont pour but de favoriser l'information, l'échange et la participation du public dans le cadre de l'évolution du SCoT.



Mardi 3 juin à 19h00 – Visio

Se connecter :



Lien d'accès à la
réunion

Jeudi 5 juin à 18h30 – Chambéry

25 rue Jean Pellerin 73000 Chambéry
Salle Bergeron, 1^{er} étage

Mardi 10 juin à 18h30 – Chambéry

25 rue Jean Pellerin 73000 Chambéry
Salle Bergeron, 1^{er} étage



Retrouvez le dossier de concertation
sur notre site internet

[metropole-savoie.com](https://www.metropole-savoie.com)